

TOUTES LES AIDES "VERTES"

Dans le cadre de son Agenda environnemental, le Département a mis en place une série de dispositifs efficaces pour aider les particuliers à réduire leur facture énergétique et leur empreinte carbone.

Pour toutes les mesures suivantes, un numéro unique : 04 13 31 28 00

5 000 €
D'AIDE POUR L'ACHAT
D'UNE VOITURE
ÉLECTRIQUE NEUVE

Toute personne habitant le département des Bouches-du-Rhône, sans aucune condition de ressources, peut bénéficier de 5 000 euros d'aide à l'achat d'un véhicule 100 % électrique neuf. Cette aide attribuée par le Département vient s'ajouter aux primes proposées par l'État : bonus écologique (6 000 euros) et prime à la conversion (nouvelles conditions au 1^{er} août 2019).

Véhicules éligibles : les voitures ou véhicules utilitaires légers neufs pour les particuliers, 100 % électriques n'ayant jamais fait l'objet d'une première immatriculation et comportant au maximum 9 places assises.

Déposez votre dossier sur departement13.fr
Renseignements : vehicules.electriques@departement13.fr et j echangemavoiture.gouv.fr/jcmv/

JUSQU'À
400 €
D'AIDE POUR L'ACHAT
D'UN VÉLO À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE

Mis en place par le Département depuis janvier, ce dispositif a déjà séduit plus de 1 500 particuliers. Accessible à toutes les personnes majeures domiciliées sur le territoire des Bouches-du-Rhône, il propose une aide financière de 25 % du prix d'achat du vélo, plafonnée à 400 euros. L'offre concerne tous types de vélos à assistance électrique neufs répondant aux normes en vigueur (vélos urbains, vélos pliants, vélos cargos).

Exemple : pour un vélo d'une valeur de 1 000 euros, l'aide atteint 250 euros. Pour un vélo d'une valeur de 1 600 euros et plus, le Département rembourse 400 euros.

Déposez votre dossier sur departement13.fr
Renseignements : vehicules.electriques@departement13.fr

JUSQU'À
6 000 €
D'AIDE POUR RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT AVEC
"PROVENCE ÉCO-RÉNOV"

Pour aider les particuliers à réduire leur facture tout en limitant la déperdition énergétique, le Département a lancé le dispositif "Provence Éco-Rénov". Isolation de la toiture, des fenêtres, des murs, des combles/plancher, du chauffage, installation d'une ventilation mécanique, cette aide conséquente permet d'accompagner le financement des travaux de rénovation à hauteur de 25 % à 50 % et peut désormais atteindre 6 000 euros (sous conditions d'éligibilité).

Elle concerne les logements occupés par leurs propriétaires dont les revenus ne doivent pas dépasser 30 000 euros annuels pour une personne seule et 60 000 euros pour un couple (sous certaines conditions).

Déposez votre dossier sur departement13.fr
Renseignements : provence-ecorenov@departement13.fr

JUSQU'À
1 000 €
D'AIDE POUR REMPLACER
VOTRE ANCIEN APPAREIL
DE CHAUFFAGE AVEC LA
"PRIME AIR-BOIS"

Pour permettre aux ménages d'éviter la déperdition de chaleur et disposer d'appareils de chauffage moins polluants, le Département et l'ADEME ont mis en place la "Prime Air-Bois". Inserts, cheminées fermées, poêles à bois, grâce à cette aide plafonnée à 1 000 euros les propriétaires occupants peuvent bénéficier d'un matériel beaucoup plus performant labellisé "Flamme Verte 7 étoiles".

Cette mesure est cumulable avec le crédit d'impôt de 30 % accordé par l'État pour la transition énergétique, à condition de faire appel à un installateur Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Déposez votre dossier sur departement13.fr
Renseignements : primeairbois@departement13.fr



AVEC LA PRIME AIR-BOIS, UN HIVER PLUS CHAUD ET PLUS VERT

Dans les Bouches-du-Rhône, le chauffage au bois représente 18 % des émissions annuelles de particules fines. La Prime Air-Bois, co-financée par le Département et l'ADEME*, permet de diminuer cette source de pollution et réduire la facture énergétique des particuliers.

Se déplacer en mode écolo, économiser l'énergie, trier ses déchets, se chauffer moins cher et plus vert : aujourd'hui, c'est possible ! Dans un Agenda environnemental commun, le Département et la Métropole ont mis en œuvre des dispositifs pour aider les particuliers à adopter les bons comportements : la prime à l'achat de véhicule électrique, l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et, plus récemment, la Prime Air-Bois.

Une aide forfaitaire pouvant atteindre 1 000 euros, destinée aux propriétaires occupants qui résident dans les Bouches-du-Rhône et utilisent un chauffage au bois.

UN MODE DE CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Daniel Porquier, habitant d'Allauch, n'a pas attendu les premiers frimas pour se poser les bonnes questions sur son mode de chauffage : "Je me chauffais essentiellement au fuel et j'utilisais ma cheminée à foyer ouvert, en appoint. Mais chaque hiver, mes factures

augmentaient jusqu'au jour où grâce à la Prime Air-Bois, j'ai inversé mon mode de chauffage. Les travaux m'ont permis d'équiper ma cheminée d'un insert étanche avec un rendement qui est passé de 30 % à 77 % et j'utilise le fuel en appoint seulement, en cas de grand froid. C'est du gagnant-gagnant, j'économise de l'argent et je fais un geste écologique pour l'avenir de nos enfants".

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

L'impact d'un tel changement de chauffage ne concerne pas seulement la facture du consommateur mais également l'air que nous respirons. Avec 30 fois moins de particules fines émises par un appareil performant, la qualité de l'air extérieur et intérieur s'en trouve largement améliorée. Un bon point pour la santé.

Depuis son lancement, en décembre dernier, 399 Primes Air-Bois ont été octroyées pour un montant global de près de 392 500 euros.

* L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie



FANNY VIOT, DIRECTRICE RÉGIONALE ADJOINTE DE L'ADEME PACA

"La Prime Air-Bois souligne la volonté politique du Département et de l'ADEME de faire avancer la transition écologique et énergétique. Le chauffage au bois a en effet un impact sur la qualité de l'air. Dans les Bouches-du-Rhône, la proportion des particules fines issues du chauffage au bois est de l'ordre de 15 à 20 %, et peut même atteindre 50 % localement. Et plus de 17 000 appareils de chauffage au bois sont non performants. Avec la Prime Air-Bois, on doit pouvoir remplacer un peu plus de 4 000 appareils, soit un quart du parc. Au-delà de la lutte contre la pollution, il y a un enjeu pour la précarité énergétique. De plus, les retombées économiques de cette mesure sur la filière bois des Bouches-du-Rhône sont évaluées à 16 millions d'euros."